

Sénateur Smith: Je croyais que le monde entier était au courant.

Sénateur Prowse: Christopher Young dans l'*Ottawa Journal*...

Le président: Si Christopher Young écrivait dans l'*Ottawa Journal*, l'article devait être extraordinaire!

Sénateur Prowse: Excusez-moi, l'*Ottawa Citizen*, et par la suite il fut publié par d'autres. Le titre est « *One Man's War on the Digest* », voici la copie originale. Voici la deuxième qu'il eut en réponse.

M. Zimmerman: Oui, je suis au courant. J'ai été embrouillé par votre référence au *Journal*. Je me suis occupé personnellement de cette question, sénateur, par le fait...

Sénateur Prowse: C'est ce que je crois...

Le président: Avant de continuer, monsieur Zimmerman, j'aimerais savoir si tous les sénateurs sont au courant. Sinon, il serait peut-être préférable d'expliquer. Tous sont-ils au courant? D'accord, s'il vous plaît continuez.

Sénateur Prowse: J'imagine que toute personne au Canada utilisant une liste d'envoi postal est au courant, mais continuez.

M. Zimmerman: Je crois que vous avez raison.

Sénateur Prowse: Oui.

M. Zimmerman: Il n'y a aucun doute que toute personne utilisant une liste d'envoi postal est au courant.

Sénateur Prowse: Ou toute personne qui est sur une telle liste.

M. Zimmerman: Oui. Puis-je ajouter que toute personne faisant affaire avec une clientèle étendue est au courant. Je me suis occupé de cette question personnellement et voici de quoi il s'agit. Nous avons reçu une commande chez *Reader's Digest*, à la suite d'un envoi postal publicitaire au domicile d'une personne et à son nom, disant qu'elle voulait commander le livre abrégé dont il était question. Nous avons agi comme tout autre éditeur, nous l'avons expédié. Dans l'annonce postale originale qui nous fut retournée, le texte mentionnait qu'il s'agissait d'un livre gratuit que le destinataire pouvait lire et apprécier, comme nous l'espérons, et s'il ne voulait pas recevoir d'autres volumes, il n'avait qu'à nous le laisser savoir. Nous n'avons aucun document à l'effet que cette personne ait annulé toute correspondance. Par la

suite, nous avons agi tel qu'entendu, en expédiant un autre volume trois mois plus tard, accompagné d'une facture et nous avons reçu le livre gratuit et non le livre à payer.

Malheureusement, dans notre système—et nous avons appris quelque chose à la suite de cette plainte, nous avons mis dans le système, le titre du livre gratuit.

Sénateur Prowse: Il s'agit d'un ordinateur, n'est-ce pas?

M. Zimmerman: Oui. Excusez-moi, puis-je faire une mise au point, s'il vous plaît?

Sénateur Prowse: Oui.

M. Zimmerman: Le titre du livre facturé. En recevant le titre du livre gratuit, que d'autres avaient reçu comme achat régulier, et non à titre gratuit, l'ordinateur refusa de créditer le livre facturé. A ce moment-là, nous avons lu l'article dans le *Citizen*. Je réagis donc immédiatement, tout surpris que le directeur d'un journal important puisse consacrer autant d'espace en page éditoriale pour traiter d'une affaire personnelle. J'écrivis donc pour expliquer la situation—et je reçus confirmation qu'il était satisfait.

Sénateur Prowse: Je dois ajouter, pour être honnête, que vous n'êtes pas le seul au Canada à utiliser ce procédé.

M. Zimmerman: Précisément.

Sénateur Prowse: Ce qui m'intéresse est—lorsque vous obtenez 88 pour cent par la poste...

M. Zimmerman: Pour la revue?

Sénateur Prowse: Pour la revue.

M. Zimmerman: Précisément.

Sénateur Prowse: Les autres revues importantes obtiennent aussi les mêmes résultats?

M. Zimmerman: Très différent.

Sénateur Prowse: Comment obtiennent-ils les leurs?

M. Zimmerman: De plusieurs sources. Vous vous souvenez que nous avons dit 88 pour cent—88.7 je crois, est le chiffre exact—de la publicité par la poste, quelque 10 pour cent de ce que vous et moi pourrions appeler kiosque à journaux—les exemplaires achetés